



Paris, le 18 octobre 2024

La filière de l'éolien mer met le cap vers 45 GW en 2050

En déplacement à Fécamp, Olga Givernet, ministre déléguée chargée de l'Énergie et Fabrice Loher, ministre délégué chargé de la Mer et de la Pêche, ont présenté ce jour la cartographie des zones prioritaires pour le développement de l'éolien en mer à horizon 10 ans et d'ici 2050, et annoncé le lancement d'un appel d'offres de 9,2 GW, dit « AO10 », dès le début d'année 2025. Le SER salue cette décision ministérielle qui constitue le point cardinal pour atteindre les objectifs du Pacte éolien en mer, à savoir 18 GW mis en service en 2035 et 45 GW d'ici 2050.

Le Syndicat des énergies renouvelables (SER) se félicite de la volonté du gouvernement de faire de l'éolien en mer, énergie compétitive et renouvelable, un pilier majeur de la transition énergétique. Par cette décision, le gouvernement donne en effet un tournant stratégique à la structuration de la filière, en annonçant le lancement d'un appel d'offres « AO10 » multi-GW comprenant 4 GW de capacité d'éolien posé en Manche et 5,2 GW d'éolien flottant en Méditerranée et sur la façade atlantique dès 2025.

La filière appelle de ses vœux un développement complémentaire des technologies posées et flottantes de manière équilibrée entre les quatre façades maritimes. La profession souligne ainsi que l'éolien en mer posé constitue, à court terme, une technologie mature et compétitive permettant un déploiement rapide des projets et appelle à maximiser le potentiel de développement de l'éolien posé dès l'AO10. À ce titre, le SER accueille très positivement la volonté de l'Etat d'instruire en profondeur la distance de sécurité au rail maritime en Manche pour optimiser la capacité des zones prioritaires identifiées, tout en garantissant le strict maintien des exigences de sécurité maritime à leur niveau actuel.

S'il est important de planifier dans l'espace, il est essentiel de le faire également dans le temps car la chaîne de valeur industrielle de l'éolien en mer, qui représente aujourd'hui plus de 8.300 emplois en France, a besoin très rapidement de visibilité pour maintenir et développer ses activités. Pour le SER, la réussite collective de ce programme ambitieux de développement de l'éolien en mer nécessite désormais un calendrier volontariste des appels d'offres qui implique : 1. la publication des cahiers des charges des AO7 & 8 dès novembre 2024 et de l'AO9 d'ici mars 2025, 2. le lancement effectif de l'AO10 pour une publication du cahier des charges final au plus tard fin 2025 et une attribution d'ici fin 2026 et, 3. l'anticipation de l'appel d'offres subséquent « AO11 » afin de garantir la continuité des activités de la chaîne de valeur. Pour y parvenir, la mise en œuvre de critères industriels ambitieux dans les futurs appels d'offres, le soutien au développement des infrastructures associées, notamment portuaires, apparaissent parmi les enjeux prioritaires concourant directement au renforcement de la souveraineté énergétique et industrielle française.

« Le plan MESSMER avait permis de déployer plusieurs réacteurs nucléaires en peu de temps dans notre pays. Nous devons aujourd'hui reproduire cette ambition pour l'éolien en mer. La planification maritime présentée ce jour est une première étape très importante, et l'annonce d'un appel d'offres multisites ambitieux permettra de mobiliser l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur. Nous saluons ces avancées, et souhaitons désormais travailler avec le Gouvernement pour construire un calendrier précis et cadencé des futurs appels d'offres. Notre secteur saura répondre présent ! »

Jules NYSSSEN, Président du SER.

« Nous attendions depuis des années cette décision qui donne de la visibilité à l'ensemble de la filière et aux territoires.. Le déploiement de 45 GW sur 2 % de notre vaste espace maritime génèrera d'importantes retombées économiques et permettra de produire demain près d'un tiers de notre consommation électrique nationale. Compétitive, la filière de l'éolien en mer représentera plus de 20.000 emplois d'ici 2035, grâce au lancement de l'« AO10 ». Désormais, cette planification constitue la voile indispensable du navire « France » et le maintien du calendrier et la révision des cahiers des charges des appels d'offres sont le vent nécessaire pour nous permettre d'atteindre collectivement le cap fixé. »

Pierre Peysson, Président de la Commission éolien en mer du SER.

Contact presse :

Marie-Camille BOURGUET

06 79 93 54

service_presse_ser@enr.fr

Le Syndicat des énergies renouvelables (SER) regroupe 540 adhérents, représentant un secteur générant plus de 166 000 emplois. L'organisation professionnelle rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le SER a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

